

Distr.  
GENERALE

TD/B/CN.4/GE.1/1  
25 juin 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Commission permanente du développement des  
secteurs de services (Transports maritimes)  
Groupe intergouvernemental d'experts portuaires  
Genève, 25 octobre 1993  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté et suggestions concernant  
l'organisation des travaux du Groupe intergouvernemental  
d'experts portuaires

Note du secrétariat de la CNUCED

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Organisation et gestion des ports
4. Publications et coopération technique
5. Questions diverses
6. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts à la Commission permanente du développement des secteurs de services (Transports maritimes).

GE.93-52477 (F)

## II. ANNOTATIONS

Introduction

A sa 824<sup>ème</sup> séance (séance de clôture), le 26 mars 1993, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le projet de mandat du Groupe intergouvernemental d'experts portuaires (TD/B/CN.4/20/Rev.1), qui lui avait été recommandé à l'issue des consultations tenues par le Bureau de la Commission permanente des services (Transports maritimes) avec les délégations intéressées, et a décidé de convoquer le Groupe (voir le rapport du Conseil sur la deuxième partie de sa trente-neuvième session, section I.A, point 10 b)).

La convocation du Groupe intergouvernemental d'experts procède d'une volonté d'associer plus étroitement les divers agents du secteur portuaire aux travaux de la CNUCED, conformément aux recommandations formulées dans l'Engagement de Carthagène (par. 84 et 85). Il s'agit d'engager un débat concret et novateur pour faciliter la tâche de la Commission permanente. L'expérience montre que les échanges de ce genre sont très fructueux. En 1993, les délégations à la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts comprendront des fonctionnaires nationaux chargés des ports, des représentants des autorités portuaires, des exploitants de terminaux du secteur public et du secteur privé, ainsi que des utilisateurs des ports.

Point 1 - Election du bureau

Le Groupe intergouvernemental devrait élire un président, un vice-président et un rapporteur.

Point 2 - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire figurant dans la section I ci-dessus a été établi par le secrétariat de la CNUCED, en consultation avec plusieurs délégations.

Le Groupe disposera de cinq jours ouvrables. Les séances du matin devraient se tenir de 10 heures à 13 heures, et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures. De l'avis du secrétariat, le mieux serait que les experts de tous les pays discutent librement et informellement, et s'efforcent ensemble de formuler des recommandations sur les questions à l'étude. Les principaux thèmes à examiner sont les suivants : structure institutionnelle des ports, gestion des ports, efficacité des ports, renforcement du rôle des ports pour soutenir le commerce, coopération sous-régionale et développement durable. Il serait bon que les débats de fond du Groupe en séance plénière soient terminés à midi le mardi 28 octobre, pour permettre l'établissement du projet de rapport qui devrait être adopté dans l'après-midi du vendredi 29 octobre.

Point 3 - Organisation et gestion des ports

Documentation : Organisation et gestion des ports : rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/CN.4/GE.1/2), chapitre I.

Le Groupe devrait étudier les modes d'organisation qui peuvent contribuer à accroître l'efficacité des ports et à stimuler le commerce, en se penchant notamment sur les questions de la privatisation, de la gestion commerciale et de la déréglementation. Deux études faites récemment par la CNUCED, à la demande de l'ex-Groupe intergouvernemental spécial d'experts des ports, serviront de documents de base. Elles portent sur les thèmes suivants :

- Les principes de la gestion et de l'organisation moderne des ports (TD/B/C.4/AC.7/13);
- Les aspects juridiques de la gestion des ports (UNCTAD/SHIP/639).

Le Groupe étudiera aussi les principes et méthodes de gestion qui peuvent aider les ports à devenir plus efficaces ainsi qu'à suivre une politique propre à favoriser le développement durable. Il examinera notamment les questions suivantes : mise en valeur des ressources humaines, planification stratégique, marketing portuaire et investissements nécessaires. A propos de ce dernier point, la Banque mondiale a été invitée à décrire sa politique et ses activités. Outre l'étude susmentionnée (TD/B/C.4/AC.7/13), trois études, établies également à la demande de l'ex-Groupe intergouvernemental, serviront de documents de base. Elles portent sur les sujets suivants :

- La planification stratégique des ports (UNCTAD/SHIP/646);
- Le marketing portuaire et la mission des ports de la troisième génération (TD/B/C.4/AC.7/14);
- La gestion et la mise en valeur des ressources humaines dans les ports (UNCTAD/SHIP/644).

Un rapport a été établi sur le développement durable, thème dont l'étude fait partie du mandat de la CNUCED (depuis la huitième session de la Conférence) et de celui du Groupe. Il est intitulé :

- Sustainable development for ports (UNCTAD/SDD/PORT/1).

Les pays qui ont obtenu des résultats dans le domaine de l'organisation et de la gestion des ports seront invités à faire part de leur expérience pour compléter les exposés du secrétariat et pour permettre de mieux évaluer les possibilités de renforcement de la coopération sous-régionale entre les ports. Le Groupe pourrait formuler des recommandations sur les divers aspects de l'organisation des ports, au niveau national et local, pour aider ces derniers à mieux s'adapter aux exigences du commerce. Il pourrait également faire des recommandations sur les aspects de la gestion jugés essentiels pour permettre aux ports d'accomplir leur mission.

#### Point 4 - Publications et coopération technique

Document : Organisation et gestion des ports : rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/CN.4/GE.1/2), chapitre II.

Les rapports, établis à la demande du Groupe intergouvernemental spécial d'experts des ports (24-28 septembre 1990) et le programme de monographies mis

au point en coopération avec l'AIP seront examinés, de même que le Bulletin portuaire publié deux fois par an, conformément aux recommandations faites par les groupes intergouvernementaux précédents et approuvées par l'ex-Commission des transports maritimes.

En outre, le Groupe passera en revue les diverses activités exécutées par le secrétariat dans le domaine de la coopération technique et de la formation. Le secrétariat exécute une dizaine de programmes d'assistance technique, seul ou en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies. En ce qui concerne la formation, de nouveaux programmes ont été mis au point récemment, qui portent sur les questions suivantes :

- Equipement portuaire : politique, gestion et entretien
- Stratégie de tarification portuaire
- Les ports de la troisième génération.

Des séminaires sont organisés à Anvers (Gestion des terminaux à conteneurs) et à Gand (Le nouveau rôle commercial des ports).

Point 6 - Questions diverses

Point 7 - Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts à la Commission permanente du développement des secteurs de services (Transports maritimes)

Le rapport du Groupe intergouvernemental sera présenté à la Commission du développement des secteurs de services (Transports maritimes) lors de sa deuxième session, qui devrait se tenir en avril 1994.

-----